



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-07-02
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 3
Absents : 0

Séance du 05 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Monsieur Bruno BONARDI, Maire.

Date de la convocation :
29 septembre 2026

Secrétaire de séance :
Christine CUERVO-LOMBARD

Etaient présents : MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE GERVAIS** Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **BAILLON** Gabrielle, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **GIMENEZ** Déborah, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **ROBERT** Lucas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **SELTZ** Léna, **HULOT** Christian, **DION** Aurélie, **SOMBRIS** Yves, **SAULNIER** Pierre

Ont donné procuration : MM. **WALTHER** Marie à CUERVO-LOMBARD Christine, **ROLLAND** Jérôme à PERIES Anaïs, **DESARNAUD** Louis à BONARDI Bruno

Etaient absents : -

AFFAIRE N° 2026-07-02 : Autorisation concernant une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Région : Projet ameublement de la salle multi-activités

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération n° D2026-03-03 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 donnant délégation au Maire pour solliciter toute subvention auprès de l'État, des collectivités territoriales et de tout autre organisme financeur, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT ;

VU le projet de construction d'une salle multi-activités au cœur du village ;

VU le budget communal 2026 ;

Pour rappel, les travaux de construction de la salle multi-activité ont débuté le 18 août 2025.

Les différents corps de métiers se succèdent afin de livrer la salle pour le 1^{er} semestre 2027. Les différents espaces de la salle seront mis à disposition des associations afin qu'elles y exercent leurs activités. Il est nécessaire pour cela de fournir du mobilier qui permettra d'accueillir du public dans de bonnes conditions.

Un mail a été adressé à chaque association afin qu'elle exprime ses besoins. Nous avons essayé d'y répondre au mieux, en fonction des impératifs budgétaires.

C'est ainsi que la commune a fait intervenir une société d'ameublement, OQORDO, afin de budgétiser les éléments essentiels à l'ameublement de la salle.

Ce devis, ci-joint annexé, est d'un montant de 86 441,54 € HT.

Afin de préserver la trésorerie communale et de nous aider dans l'achat de ces fournitures, nous souhaitons solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 et de la Région Occitanie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le principe de l'aménagement de la salle multi-activité, tel qu'exposé ci-dessus ;
- de solliciter du Conseil Départemental 31 et de la Région Occitanie une subvention dont le montant sera le plus élevé possible ;
- d'autoriser M. le Maire à effectuer ces demandes de subvention ainsi que toutes les démarches inhérentes au versement de ces subventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
Christine CUERVO-LOMBARD



Le Maire,
Bruno BONARDI



La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>